

Représentation schématisque du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT		surface du lot (en [m²])		surface constructible brute (m²)		type et nombre de logements		nombre de niveaux	
Lot	Îlot	Lot	Îlot	Lot	Îlot	Lot	Îlot	Lot	Îlot
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- ocx constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-ml x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u logements de type unifamilial
- x-bp logements de type bifamilial
- x-c logements de type collectif

Formes de toiture

- to toiture plate
- to (p/%) toiture à versants, degré d'inclinaison
- to orientation de la falte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Evs espace vert privé
- Evp espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scotté
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être cédé au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- retenue à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

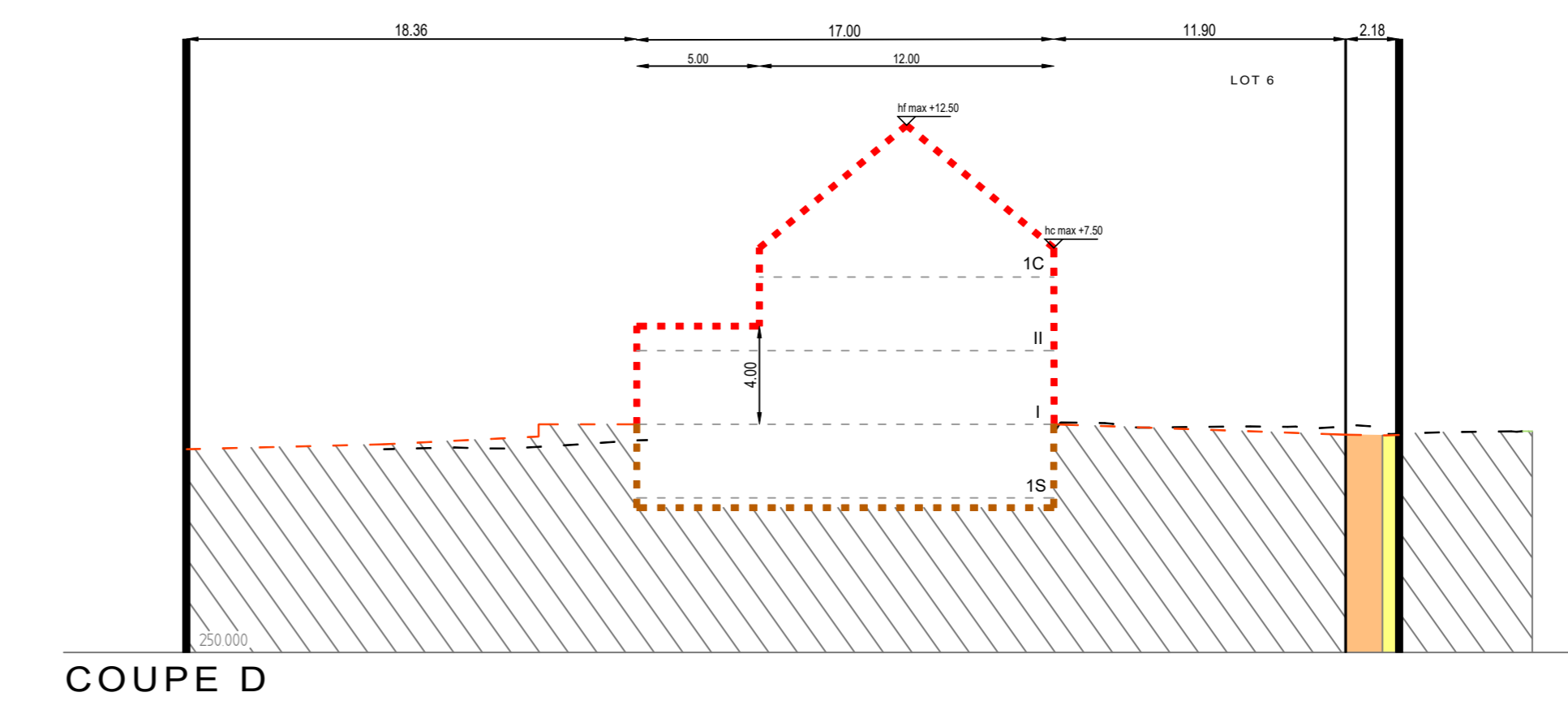
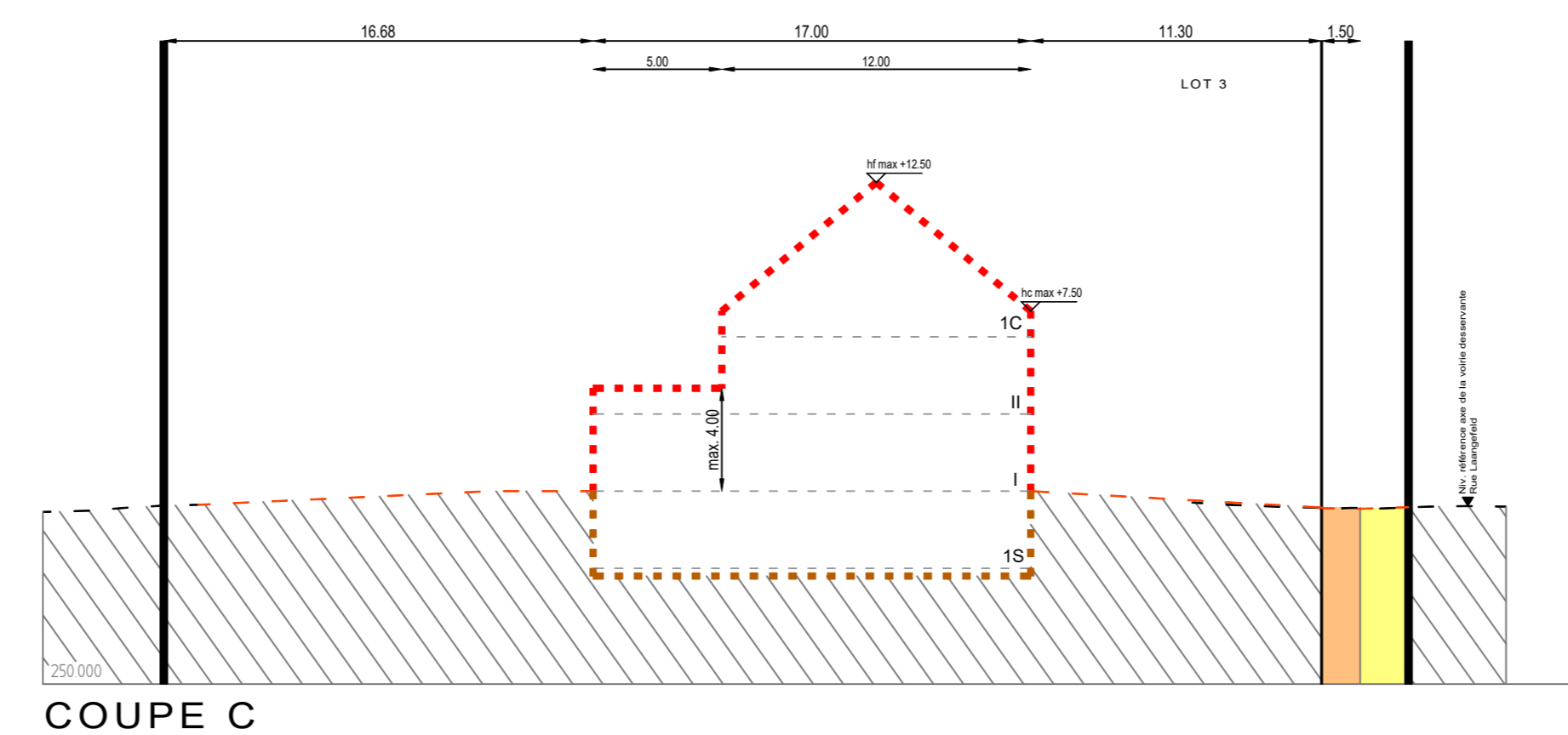
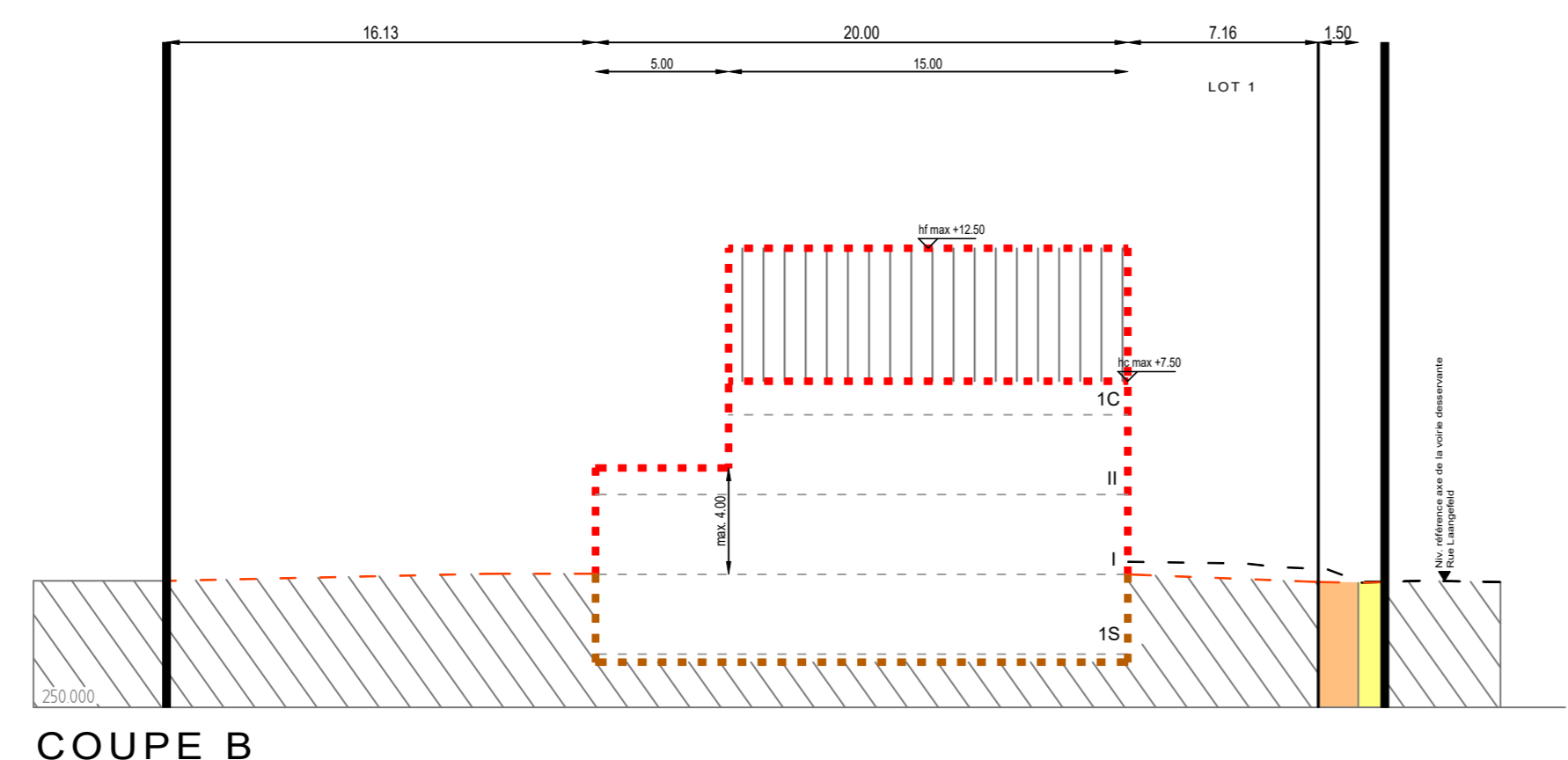
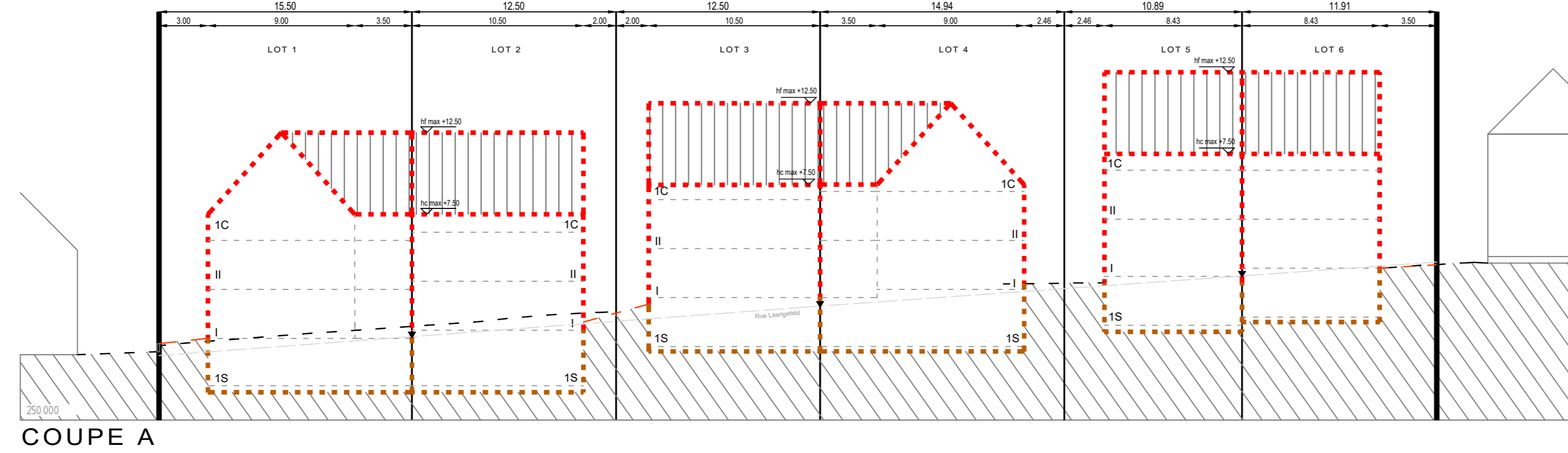
- construction existante
- construction existante à démolir
- niveau daté (à titre indicatif)
- canalisation pour eaux mixtes existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- cotes indicatives à adapter en fonction de la profondeur réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
- niveau de référence

Contenance de la zone du PAG : Terrain situé en zone HAB.1 (COS≤0,55 - CUS≤0,7 - CSS≤0,6 - DL≤19) : 37,78 ares

LOT 1		6.69 ares		LOT 2		5.47 ares		LOT 3		5.57 ares	
—	252	—	567	—	191	—	417,30	—	191	—	417,30
370	1-mj	—	1-u	370	1-mj	—	1-u	320	1-mj	—	1-u
hc-7.50	hf-12.50	—	—	hc-7.50	hf-12.50	—	—	hc-7.50	hf-12.50	—	—

LOT 4		6.83 ares		LOT 5		5.11 ares		LOT 6		5.62 ares	
—	252	—	567	—	156	—	337,40	—	156	—	337,40
420	1-mj	—	1-u	284	1-mj	—	1-u	284	1-mj	1-u	2-b
hc-7.50	hf-12.50	—	—	hc-7.50	hf-12.50	—	—	hc-7.50	hf-12.50	—	—

- (a) volume principal (1)
- (b) volume principal (2)
- (c) volume secondaire



Index	Dessinateur	Date	Contrôleur	Modification

N° CAD: 211103-13-000 001.dwg

maître d'ouvrage: Famille STEMPEL-WEYLAND

Projet: P.A.P. « Rue Langefeld » à Osweller

Objet: Plan d'Aménagement Particulier

Descripteur + date + signature: MWE 14.01.2022

Compilateur + date + signature: MUR 14.01.2022

Responsable + date + signature: MUR 14.01.2022

Echelle: 1 : 250

Plan: 211103-13-000 001

Projet

Toutes les mesures sont à vérifier sur place par l'entrepreneur

BEST Bureau d'Etudes et de Services Techniques
 best ingénieurs-conseils
 INGENIEURS-CONSEILS
 2, rue des Saules
 L-2513 Senningerberg
 +352 34 90 00
 best@best.lu
 www.best.lu